

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement, lors de sa séance du 4 avril 2016, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, statuera sur la demande de dérogation suivante :

Une demande de dérogation mineure, relativement au bâtiment situé au 420, boulevard Rosemont, et, notamment :

De permettre l'aménagement d'une aire de chargement dans une cour avant à 1,5 m et plus de l'emprise de la voie publique, d'un accès à l'aire de chargement à 5 m et plus de l'intersection de 2 voies publiques calculée depuis la fin de la courbe de la chaussée et de l'accès à l'aire de stationnement à partir la rue Saint-Vallier. Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA-5), car il déroge aux articles 547 et 554 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) relativement à l'aménagement d'une aire de chargement et à l'article 26 du Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur un emplacement délimité par les rues Saint-Denis, Saint-Hubert et des Carrières et le boulevard Rosemont (06-032) relativement à l'emplacement de l'accès à l'aire de stationnement

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 15 mars 2016

Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement